Image not found or type unknown

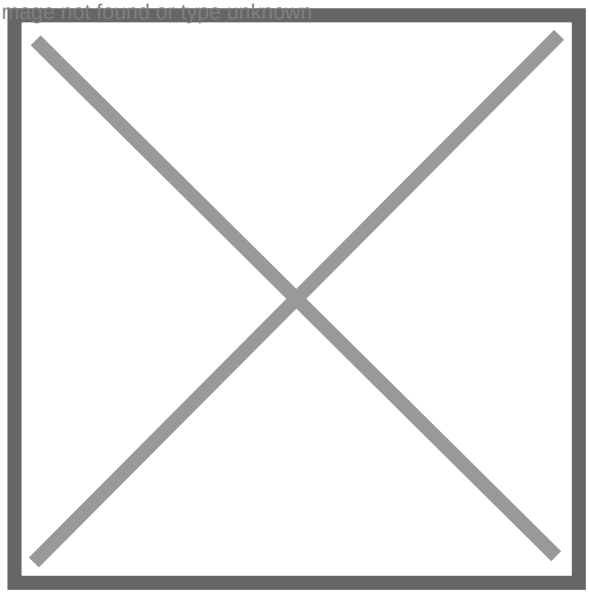

Attestation employeur erronée 3 fois

Par **Ysys**, le **02/10/2019** à **13:53**

Bonjour à tous,
en parcourant le forum, j'ai pu remarquer que de remplir des cases cela semble compliqué pour nos dirigeants..
Alors que dire quand c'est un expert-comptable, associé d'un gros cabinet qui n'arrive pas à fournir une attestation employeur correcte...

Je suis à bout, et je viens ici vous demander de l'aide.

Résumé de la situation :
Employée en cdi depuis 2011 dans un structure et commençant à avoir des conflits d'ordres professionnel avec mon employeur, je décide de chercher un emploi ailleurs suite à mon retour de congé maternité , tout en étant en poste à 80 %

Malheureusement le bassin d'emploi ici, ne me permet pas de trouver un échappatoire.
Je décide donc de m'orienter vers un Fongecif pour me permettre de me reconvertir dans un tout autre domaine.
Je trouve et effectue une formation de 9 mois prise en charge totalement par le Fongecif.

Durant ces 9 mois, mes fiches de paie sont complètement fausses.. Taux horaire jamais vu, congés disparus
Ayant commencé au mois de novembre je signale le problème à mon employeur par téléphone, puis par mail avec les explications et justification des erreurs avec de jolis tableau Excel (oui j'aime perde mon temps)

Je récupère mes congés disparus et pour l'histoire du taux, la comptable justifie ce taux plus fort par un 13 -ème mois proratisé mais demandé par personne, ni le boss, ni moi-même. (il est payé d'ordinaire en fin d'année)

De toute manière, je suis nulle, je ne sais pas de quoi je parle, je ne suis pas expert-comptable on me l'a bien fait comprendre ..

Soit...
Je baisse les bras, bien que ces fiches sont vraiment louches...

Arrive le retour en poste.
Apres concertation avec le boss, il est clair que je n'ai pas envie d'y retourner, j'ai un tout autre projet professionnel et lui ça l'arrange comme ça il peut embaucher la petite jeune qui m'a remplacé...

Comme il est clair pour moi que je n'effectuerais pas une démission, je préfère encore reprendre mon poste, je demande donc une rupture conventionnelle (ahahah naïve)
Une autre collègue avant moi , a eu, elle droit à cette rupture et savez-vous pourquoi ?
Parce que c'était une enquiquineuse, toujours à râler et embêter son monde..
A elle, on a dit, oui oui ! partez en rupture par de problème..
Et moi, dixit le cadre supérieur de mon patron : pourquoi accepterons npus une rupture si elle est si indispensable que ça ....
Donc niet !
Bien que mon patron est essayé...

Du coup, nous avons choisi d'un commun accord de faire une chose que jamais je n'avais fait en 20 ans de carrière, un licenciement à l'amiable déguisé en abandon de poste...

mon Fongecif pris fin le 27 juillet, j'avais initialement posé tout le mois d'août en congés , ayant plus d'une 50 de jours à prendre.
Du coup, j'annule les congés et je ne me présente pas, comme entendu.
La procédure se met en place, avec les courriers etc. etc..
je reçois enfin ma notification de licenciement à réception de mon courrier donc au 3 septembre.
J'attends donc mes papiers avec impatience, pour pouvoir m'inscrire et préparer ma création d'entreprise.

Et là, c'est le drame !

nous sommes le 02/10 et j'ai à ce jour 3 attestions, fausses, dont la première a enfin pu être transmises le 24 septembre !

Bien évidemment, l'ayant immédiatement donné à pôle emploi, celle-ci a été rejetée ahahahah
hier j'ai pu avoir rendez-vous avec un responsable, je lui ai tout présenté, il a, comment dire, absolument rien compris !
Le logiciel de traitement des données bloque, trop d'incohérence ! (Il m'a montré, plein de petit carré rouge partout !!!)

De l'incompétence de la comptable à traiter le Fongecif, résulte ce gros X$@**ù^

Dans la convention qui lie les 3 parties lors d'un Fongecif, l'employeur, l'employé et le Fongecif, il est écrit que l'employé doit être rémunéré comme s'il était toujours en poste dans la structure, POINT FINAL !
hé bien non, elle a décidé de me payer en fonction du nombre d'heure de formation... et non

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

sur une base mensuelle comme écrit dans mon contrat de travail....

Ce qui fait, qu'elle m'a trop payé durant cette formation... Tiens, mais ce n'est pas ce que j'avais signalé ?
Alors, allons y qu'elle retient des choses incompréhensible, qu'elle m'en rajoute ailleurs et que le FONGECIF n'y comprends rien
et donc que celui-ci, ne règle pas en temps et en heure la prise en charge patronale
Et cette chère comptable, estime que comme le Fongecif ne les payes et bah moi non plus, elle ne me paye pas mon ancienneté par exemple, oui oui !

Bref, vous l'aurez compris tout est faux !

Sauf que comme elle m'a trop payé, elle a fait une régule; Jusque-là ok, sauf que cette régule elle me l'impute sur mes congés payés, congés payés qui je le rappelle créer une carence au niveau des indemnités pôle emploi.
Donc je dois tenir avec 1000 € jusqu' à décembre !
Facile !!! Grace à son erreur !!!
J'ai comment vous dire, les boulasses pour être polie !

Mais, parce que l'histoire serait trop belle sinon, je ne peux toujours pas prétendre à une quelconque indemnité puisque les attestions, je dis bien les, sont fausses !
Parce que cette charmante dame, ne veut pas reconnaître son erreur durant le Fongecif, et donc elle indique sur sa nouvelle mouture (la 3eme), que mon dernier jour travaillé est celui d'avant la formation !
Ahahahaha ceux où j’étais en congé partiel maternité bien sur !

Du coup, ces 9 mois, j’ai cotisé, ben on ne sait pas pourquoi et en plus, mon calcul d'indemnité se base sur un taux bien plus faible
Je vous passe toutes les autres coquilles. Par exemple mon 13eme de 2018, ben il n’y est pas ! 2017 et 2019 oui mais elle n’avait pas envie de celui de 2018 !

Hier, lors du rendez-vous pôle emploi, le responsable, m'a donné les bons éléments à mettre dans cette attestation, que j'ai transmis à mon ancien patron.
Hé ben non, toujours pas ... elle ne veut pas mettre ma période du Fongecif.... Pourtant j'ai des fiches de paie de mon entreprise et je fais toujours parti des effectifs durant cette periode (Confirmé par les institutions...)

Alors voilà, j'ai deux enfants en bas âge que je dois nourrir, des charges comme tout le monde, j'avais calculé pour que cette transition se passe pour le mieux...
Et à cause d'une erreur qui ne veut pas être rectifié, je suis aujourd'hui dans le CACA !
Je n'en dors plus, je suis pas loin du malaise, et j'ai peur de la suite, j'en ai les larmes aux yeux.
Jamais je n'aurais pris le risque de mettre tout mon foyer en situation précaire.

Je suis navrée du gros pavé que je viens de vous pondre, mais je pense, au-delà du fait que j'ai clairement besoin d'aide sur les démarches que je peux effectuer, que j'avais besoin de l’écrire.

Mais promis je ne vous raconte pas, comment lors de mes 2 grossesses, j'ai pu récupérer mes 2000 € qui m’était dû, grâce à des tableaux en croix
Je ne vous raconte non plus, que grâce à mon alerte sur la rétroactivité de l'augmentation du

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

taux horaire du SMIC, comment moi et mes collègues avons récupéré ce qui était dû,
et enfin je ne vous raconte pas non plus, comment grâce à moi, mes collègues et moi avons pu bénéficier de la prime d'ancienneté qui nous était également dû.
Ça serait de la gourmandise.

Bien à vous et à l'âme charitable qui saura me diriger.
Merci

Par **morobar**, le **02/10/2019** à **14:26**

Bonjour,

Plus vous en écrirez et moins vous aurez de lecteurs.

[quote]
un licenciement à l'amiable déguisé en abandon de poste...

[/quote]
Le licenciement amiable cela n'exsite pas, ce qui s'en rapproche le plus est la rupture conbventionelle.

L'abandon de poste est la pire solution. Enfin vous avez échappé à un employeur malin qui ne licencie pas et vous laisse mourrir à petit feu.

L'établissement de l'attestation en ligne Pole-emploi est la pire chose que je connaisse, dès qu'il y a un petit truc de travers.

La controverse que vous exposez est de la compétence exclusive du Conseil des prudhommes.

EN théorie la simple remise documentaire est du ressort de la formation en référé.

Mais s'il y a une contestation sérieuse sur le contenu de l'attesdtation Pole-emploi, il va falloir saisir sur le fond.

Par **Ysys**, le **07/10/2019** à **12:27**

Merci,

en effet mon texte est bien trop long et n'est pas adapté.

J'ai du mal à expliquer clairement la situation.

Mais je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés